

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 09 janvier 2023 à 19h 30

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents à la séance:

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2

Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3

Monsieur Yves Desrochers, conseiller siège numéro 4 (arrivée 19 :38)

Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5 (arrivée 19 :38)

Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6

Sont absent à la séance :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Formant quorum sous la présidence Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présente à la séance par visioconférence, Madame Sophie Millette, Directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.

2. Résolution numéro 23-01-01 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 23-01-02 adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire, budget et programme triennal d'immobilisations 2023-2025 du 5 décembre 2022

Sur proposition de monsieur Michel Beauchesne, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022, portant uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 Résolution numéro 23-01-03 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

Sur proposition de madame Monique Fortier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 tel que présenté.

4. Résolution numéro 23-01-04 résolution pour approuver les comptes à payer

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Il est proposé par Monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2022 au montant de 26 692.69\$ \$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont Infotech 7 205.09\$ (logiciel municipal) ;SPCA Mauricie 2000.00\$ (entente); Techni-consultant 1 311.01\$ (projet eau usées)

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Résolution numéro 23-01-05

Pour adopter le règlement 274, décrétant les taux de taxes pour l'année 2023, les conditions de perception et la tarification de l'ensemble des services municipaux.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter un règlement afin de définir les barèmes de taxation pour l'année 2023, ainsi que les conditions de perception;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a l'obligation légale d'adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut décréter par règlement le coût des services qu'elle offre à la population de son territoire ou d'ailleurs;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller au siège numéro 6, à la séance ordinaire du Conseil le 5 décembre 2023 et que le projet de règlement numéro 274 a été déposé à la même séance;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Michel Beauchesne

IL EST RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 274, intitulé Règlement décrétant les différents taux de taxe pour l'année d'imposition 2023 et les conditions de perception, ainsi que la tarification de l'ensemble des services municipaux.

D'abroger toute disposition de règlements adoptés antérieurement à l'adoption du présent règlement numéro 274, concernant les tarifications mentionnées ci-après.

ADOPTÉE

6.2 Résolution numéro 23-01-06

Nomination du maire suppléant et des membres des différents comités

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les maires suppléants pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les membres du Conseil à différents comités et d'en créer de nouveau;

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

De nommer les personnes suivantes au poste de maire suppléant pour une période de deux mois selon l'ordre suivant :

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Monsieur Pierre Sévigny | novembre et décembre |
| Monsieur Michel Beauchesne | janvier et février |
| Madame Monique Fortier | mars et avril |
| Monsieur Yves Desrochers | mai et juin |
| Monsieur Christian Desrochers | juillet et Aout |
| Monsieur Donatien Beaulieu | septembre et octobre |

De nommer selon le comité les personnes suivantes :

| | |
|---|--|
| Bibliothèque municipale : | Monsieur Donatien Beaulieu |
| Coordonnateur de la biblio: | Directeur(rice) général(e) |
| Voirie municipale : | Monsieur Michel Beauchesne |
| | Monsieur Yves Desrochers |
| Comité MADA : | Madame Monique Fortier |
| Comité culturelle de la MRC : | Madame Monique Fortier |
| Comité environnemental Lac Rose : | Madame Ginette Deshaies (observatrice) |
| | Monsieur Yves Desrochers (substitut) |
| Association de mise en valeur de La rivière Gentilly : | Madame Ginette Deshaies (administratrice) |
| RIGIDBNY : | Madame Ginette Deshaies (administratrice) |
| | Monsieur Michel Beauchesne (substitut) |
| Ressources humaines | Madame Ginette Deshaies, Monsieur Pierre Sévigny et Monsieur Yves Desrochers |
| Comité Loisirs | Monsieur Christian Desrochers |

ADOPTÉE

6.3 Résolution numéro 23-01-07 Accepter l'offre de service de Techni-Consultants

CONSIDÉRANT le besoin grandissant de conseils et de services professionnels pour le suivi des demandes d'aides financières en ingénierie, dans divers secteurs tel le génie civil et les réseaux d'aqueduc et égout, etc.;

CONSIDÉRANT la qualité des services offerts et la disponibilité des gens de l'équipe de Techni-Consultants, et suivant la recommandation de notre Directrice générale;

CONSIDÉRANT les nombreux projets d'immobilisations à venir en 2023 pour finaliser la programmation TECQ 2019-2023

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu

D'accepter la proposition de Techni-Consultants pour les services d'accompagnement à titre de collaborateur pour ce qui a trait aux infrastructures municipales et au suivi de ces activités dans les différents programmes gouvernementaux;

D'octroyer un budget de 950\$ plus les taxes applicables pour ce service à même le budget annuel d'opérations 2023 ainsi que les frais de déplacement s'il y a lieu au coût de 0.60/km et tous autres frais connexes

D'imputer au programme TECQ 2019-2023, toute somme admissible selon l'aide technique ou l'intervention réalisée en rapport avec la programmation à venir.

ADOPTÉE

6.4 Résolution 23-01-08

**Proclamation des Journées de la
persévérance scolaire 2023**

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures socio sanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Desrochers de déclarer que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire

ADOPTÉE

6.5 Résolution 23-01-09

Ajustement salarial -Taux IPC

CONSIDÉRANT que l'augmentation salariale de la greffière-trésorière et des élus municipaux doit être établie pour 2023;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que selon le IPC Canada est de 6.8% pour novembre 2022;

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte le IPC de 6.8% et que les augmentations seront établies comme suit ;

- Le salaire de la greffière-trésorière sera majoré de 9.3% tel que stipulé à son contrat de travail pour 2023 (2.5%de base plus IPC en vigueur)

-Le salaire des élus selon le règlement 244 art. 8 sur le traitement des élus est majorée de 6.8%

ADOPTÉE

6.6 Résolution 23-01-10 Modification d'assurance

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu la modification pour la portion d'assurance pour l'entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a également fait le retrait de l'ancien bâtiment à l'assurance vu sa démolition;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford accepte la modification au contrat d'assurance pour l'ajout de l'entrepôt municipal, pour une somme de 1 519.46\$ avec taxes

ADOPTÉE

6.7 Résolution 23-01-11 Appui pour le projet « Jeunesse Bienveillante »

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford a reçu une demande d'appui de la part de la Clef de la Galerie, pour un projet jeunesse;

CONSIDÉRANT que le projet « Jeunesse Bienveillante » est dans le cadre être mieux ensemble pour des communautés fortes et résilientes;

CONSIDÉRANT que la clef de la galerie serait un partenaire de formation pour notre communauté dans les saines habitudes de vie auprès des jeunes de 9-15 ans et pourrait offrir aux jeunes les cours de Prêts à rester seul et Gardiens avertis;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, appui la demande de la Clef de la Galerie dans le cadre d'une demande d'aide avec le CIUSSMCQ « Être mieux ensemble »

ADOPTÉE

6.8 Résolution 23-01-12

**Demande d'appui au projet de
conservation des milieux humides et
hydriques d'intérêts de l'aval de la zone
Bécancour**

CONSIDÉRANT que les bassins versants de la zone Bécancour accueillent de nombreux milieux naturels d'une importance capitale pour les écosystèmes de la région;

CONSIDÉRANT que le projet vise plus spécifiquement à informer et sensibiliser les citoyens de la région aux enjeux de la protection des milieux naturels et aux bonnes pratiques à adopter;

CONSIDÉRANT que GROBEC planifie d'effectuer d'ici 2025 une priorisation par les sites d'intérêts pour la conservation à l'échelle de son territoire;

CONSIDÉRANT que GROBEC demande à la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, un appui nature de 250\$ se traduisant en temps de personnel pour le transfert des informations disponibles de notre territoires;

Il est proposé par monsieur Yves Desrochers et unanimement résolu

Que la municipalité accepte la demande d'appui de GROBEC et que le personnel de la municipalité tel que la directrice générale ou la greffière adjointe pourra transmettre les informations demandées

ADOPTÉE

6.9 Résolution 23-01-13

**Reconnaissance des bénévoles de la
Bibliothèque**

CONSIDÉRANT que la municipalité tiens a souligné le bon travail des bénévoles de la bibliothèque Monique Lauzière;

Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu

Que la municipalité offre un souper à l'équipe de la Bibliothèque, pour les remercier de leur dévouement et leurs temps.

ADOPTÉE

6.10 Résolution 23-01-14

**Dépôt de candidature au projet pilote
Agri-Intégration**

ATTENDU QU'Agri-Intégration est un projet pilote régional qui vise l'intégration de travailleurs et travailleuses agricoles dans leur milieu de travail et dans leur milieu de vie, afin de diminuer le roulement de personnel et de contribuer à la vitalité des milieux ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite participer au projet pilote ;

ATTENDU QUE l'UPA du Centre-du-Québec, qui coordonne le projet, assurera la production d'une capsule vidéo présentant les services de la municipalité d'une valeur de 4 000 \$ et qu'une contribution de 1 100 \$ sera demandée à la municipalité;

II EST PROPOSÉ PAR monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer l'intérêt de la municipalité de Ste-Marie de Blandford au projet pilote Agri-Intégration.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

7. Suivi de dossiers

- La programmation TECQ 2019-2023 pour les travaux de la route a Bouchard et des Flamants a été accepté.

- L'aide financière fait auprès du CIUSSMCQ a été accordée pour une somme de 1 500.00\$.

-

8. Urbanisme

8.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les permis et certificats émis en décembre 2022

9. Aqueduc & Égout

9.1 Résolution 23-01-15 Abonnement annuelleaccès à distance

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'accès à distance avec l'entreprise KOPERS, pour notre accès à distance pour la station d'eau usées;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise l'abonnement annuel pour l'accès à distance pour une somme de 60.00\$ avant taxes

ADOPTÉE

9. Varia

10. Période de questions

11. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 23-01-14 l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition monsieur Michel Beauchesne à 20 :18

Ginette Deshaies, Mairesse

Josée Dubois, greffière-trésorière adjointe